

ANNEXE 3

Modalités de l'évaluation et indicateurs

L'article 5 de la présente convention indique la constitution d'un comité de suivi au cours duquel l'association présentera un bilan annuel sur la base d'indicateurs qui permettront d'évaluer quantitativement et qualitativement les actions menées ainsi que leur pertinence au regard des axes prioritaires de la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace. Ces indicateurs pourront être réévalués au vu des actions développées par l'association, en accord avec les deux parties.

Axe 1 : « *Se positionner en tant que structure ressource pour le cirque en Alsace en proposant une offre d'accompagnement, de formation ou de conseil à destination des pratiquants et des encadrants des pratiques circassiennes en amateur.* »

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de sollicitations au titre de structure ressource (accompagnement et conseil concernant la formation, la pédagogie, le matériel technique...)

Indicateurs qualitatifs

- Moyens mis en œuvre pour l'accompagnement des encadrants et des pratiquants
- Moyens mis en œuvre pour répondre aux sollicitations au titre de structure ressource

Axe 2 : « *Contribuer au développement de compétences et à la qualification des encadrants des pratiques circassiennes en amateur en formant ses salariés et ses intervenants et en mettant en place des sessions de formation et d'échanges pour d'autres acteurs afin de garantir une qualité d'enseignement auprès des différents publics.* »

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de temps d'échange organisés pour les encadrants des pratiques circassiennes en amateur
- Nombre d'actions de formation organisées à destination des encadrants des pratiques circassiennes en amateur

Indicateurs qualitatifs

- Satisfaction des encadrants ayant participé à un temps d'échange
- Satisfaction des encadrants ayant participé à une action de formation
- Typologie et format des temps d'échange et actions de formation proposés

Axe 3 : « *Développer la pratique circassienne à destination de tous les publics, notamment les personnes éloignées de l'offre artistique et culturelle en proposant des ateliers adaptés et inclusifs pour permettre au plus grand nombre de pratiquer les arts du cirque et encourager la rencontre des publics.* »

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'ateliers et stages organisés (cours hebdomadaires, semaines d'intervention en milieu scolaires, stages vacances, cours de cirque adapté...)
- Fréquentation des ateliers et stages

Indicateurs qualitatifs

- Typologie et nature des projets mis en œuvre pour renforcer le développement des pratiques circassiennes en amateur, notamment auprès des collégiens et des personnes éloignées de l'offre artistique et culturelle

- Diversité des publics
- Satisfaction des participants.